



EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 mars 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Nicolas BOURNY
Mme Catherine HERVIEU	ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Yves BERTELOOT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD.

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Michel ROTGER	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Murat BAYAM pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEPLACEMENTS

Tramway - Centre de Maintenance - Lancement des appels d'offres travaux

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n° GD2008-05-15-01 en date du 15 mai 2008 par laquelle le Conseil de Communauté a validé le principe de réalisation de 2 lignes de TCSP et décidé le lancement de la concertation préalable, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° GD2008-09-25-02 en date du 25 septembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de la mettre à la disposition du public,

Vu la délibération n° GD2008-11-12-07 en date du 12 novembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé le projet de TCSP de type tramway fer et le tracé tels que présentés en conclusion du bilan de la concertation,

Vu la délibération n° GD2008-09-25-03 en date du 25 septembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé l'acquisition par la SNCF du site de l'Etablissement de Maintenance du Matériel (EMM cadastré section DE n°19p pour la partie située à Dijon et section AN n°1p pour la partie située sur Chenôve, d'une superficie totale d'environ 13,10 ha,

Vu la délibération n° GD2008-09-25-04 en date du 25 septembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre d'exploitation et de maintenance pour le réseau de transports publics urbain,

Vu la délibération n°GD2009-05-14-31 en date du 14 mai 2009 par laquelle le conseil de communauté a approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre du centre d'exploitation et de maintenance mixte bus/tramways au groupement constitué de SCP d'architecture FERRAND-SIGAL (mandataire), SAS AERIA, TECHNIP TPS,

Vu l'article L.2121-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de la réalisation des deux premières lignes de tramways de l'agglomération dijonnaise, il est nécessaire d'organiser la maintenance, l'exploitation et le remisage du matériel roulants dédié au réseau de transports en commun de l'agglomération.

Le Grand Dijon dispose pour cela d'une parcelle de 11,7 ha environ située à cheval sur les communes de Chenôve et Dijon, rue Nicolas Cugnot, Aristide Briand et rue des Ateliers et dédiée à un vaste projet de construction dont la finalité sera d'assurer :

- la maintenance corrective et préventive du matériel roulant (bus et tramways)
- l'entretien courant du matériel roulants
- le remisage du matériel roulant
- l'exploitation du réseau bus et tramway et sa gestion administrative

Le site accueillera environ 750 personnes dont 600 conducteurs environ. Ces personnes ne seront pas toutes présentes en simultané sur le site, la prise de service des conducteurs et du personnel des ateliers se répartissant sur toute la journée.

Le programme des travaux et des constructions envisagés serait le suivant :

● **Construction d'un bâtiment d'exploitation d'une surface d'environ 3 340 m² SHON en R+3 et qui accueillera :**

- les locaux nécessaires à la prise de service des conducteurs et agents de sécurité
- les espaces de détente pour le personnel (salles de détente, cafétéria)
- les vestiaires et sanitaires pour le personnel de conduite,
- des locaux dédiés à la médecine du travail et aux soins,
- des salles de réunions,
- des bureaux pour l'ensemble du personnel administratif,
- le poste de commandes centralisé destiné à l'exploitation du réseau bus et tramways,
- des sanitaires
- des locaux d'archivage
- des locaux techniques et annexes

Ces locaux seront mis à la disposition de l'exploitant cloisonné et prêts à être occupés mais sans le garnissage en meubles et mobilier de bureau.

Il est prévu une structure béton pour l'enveloppe du bâtiment et une toiture terrasse végétalisée. Le revêtement des façade sera de type bardage béton. Les locaux s'organiseront autour d'un patio ouvert permettant la ventilation naturelle des locaux et l'apport de lumière naturelle.

● **Construction d'un bâtiment de 12 739 m² SHON mutualisant les ateliers de maintenance bus et tramways en R+1 partiel et qui accueillera tous les locaux nécessaires à l'entretien, la maintenance et la gestion du matériel roulant bus et tramways, à savoir :**

- Pour la partie tramways :

- un espace ateliers regroupant les poste de maintenance suivants :
 - Une voie sur dalle
 - Une voie de levage
 - Quatre voie sur fosses pour la maintenance des rames
 - Une voie équipée d'un tunnel de peinture (commun avec bus)
 - Une voie pour le tour en fosse nécessaire au reprofilage des roues
- un espace de stockage carrosserie
- un espace pour le lavage des bogies
- un atelier mécanique
- un atelier électronique/électrotechnique
- un atelier peinture/polyester

- Pour la partie Bus :

- 22 postes de maintenances pour la maintenance mécanique, le travail en hauteur pour l'accès au matériel en toiture, le banc de freinage, le lavage sous-châssis, la maintenance de la carrosserie, les opérations de maintenance sous châssis, le levage des véhicules
- un atelier mécanique
- un atelier électrotechnique
- un atelier électronique
- un stockage pneumatiques
- un local sellerie

- Locaux communs Bus/Tramways

- un magasin pour pièces détachée avec local pour la gestion des réceptions/livraisons
- un magasin « Installations fixes » pour la gestion des stations tramway et abris bus, horaires et divers
- un local pour la gestion de la publicité sur le matériel roulant
- un hall de maintenance des « installations fixes »
- un magasin « installations fixes »
- un atelier « signalisation »
- un local « info voyageurs »
- différents espaces de stockage (produits dangereux, huilerie, distribution,...)
- local de charge et décharge batterie

- Locaux techniques et divers :

- des vestiaires et sanitaires pour le personnel
- des bureaux, salles de réunion, espaces détente, archivages et stockage habillement
- DES locaux techniques (chaufferie, local électricité, sous-station, local transformateur, salles onduleurs pour photovoltaïque, centrale de traitement d'air, local air comprimé,...)

Le bâtiment sera de type industriel en charpente métallique avec toiture terrasse végétalisée et sheds pour recevoir les panneaux photovoltaïques. Les façades seront revêtus d'un bardage métallique et les murs extérieurs seront couronnés d'un bandeau transparent pour l'éclairage naturel des ateliers. Il sera équipé de passerelles fixes, d'équipements de levage, d'un ascenseur et de tout matériel nécessaire à l'entretien et la maintenance du matériel roulant, hors petit outillage, meubles et mobilier de bureau qui resteront à la charge de l'exploitant.

● **Construction d'une station service tramways de plain-pied de 1 440 m² SHON et qui accueillera :**

- une aire de grand lavage équipée de passerelles fixes pour l'entretien soigné des espaces intérieurs des tramways et le lavage poussée de la carrosserie
- d'un espace « station service » en ligne pour la distribution de sable, le contrôle visuel des rames et le lavage au défilé des rames.
- d'un local destiné à accueillir les produits de lavage, les installations techniques de la machine à laver et le système de recyclage des eaux de lavage.

Ce bâtiment sera architecturalement traité comme le bâtiment des ateliers. Sa toiture sera également végétalisée.

● **Réhabilitation partielle des anciens Ateliers Établissement Maintenance Matériel (EMM) de la SNCF pour l'organisation du remisage des 32 rames de tramways, d'une surface de 10 815 m² SHOB environ et qui accueillera également quelques locaux :**

- locaux sociaux pour le personnel de l'exploitant
- locaux techniques
- salles de formations
- vestiaires pour le personnel d'entretien et sanitaires/douches

Ce bâtiment à charpente métallique sera réhabilité. La toiture en shed verra l'intégration de panneaux photovoltaïques sur les versants sud et de bacs aciers sur les versants nord. La façade est sera conservée et recouverte d'un enduit alors que les ouvertures seront traitées par des lames brise soleil en aluminium. La façade ouest sera traitée également avec des lames aluminium en partie basse et des lames bois en partie haute.

Il recevra les 32 rames de tramways prévues pour les deux premières lignes et disposera d'une capacité de remisage totale de 50 rames. Chaque travée de remisage sera équipée de bornes fluides pour l'entretien quotidien de l'intérieur des rames.

● **Construction d'une station service bus sous auvents de 1 056 m² SHOB et qui accueillera :**

- 4 lignes de distribution de carburant avec cuves de gasoil enterrées,
- 4 lignes de machine à laver équipées d'une récupération des eaux de lavage pour le recyclage à 70% minimum de ces eaux
- un local technique

● **Locaux divers :**

- construction d'un poste de garde de 32 m² SHON au droit de l'entrée bus du site pour le contrôle d'accès au site
- construction d'un local 2 roues de 300 m²
- construction d'un local « compresseur gaz » de 143 m² SHON
- construction de galeries piétonnes sur remisage bus et auvents sur parkings personnel pour 6 435 m²

● **Travaux préparatoires, aménagement des espaces extérieurs, voiries réseaux divers, et bassin de rétention enterré pour le stockage d'eaux unitaires :**

◆ Travaux préparatoires :

Ces travaux consisteront dans un premier temps à démolir les bâtiments existants liés à l'activité passée de la SNCF, sauf en ce qui concerne le bâtiment principal qui sera réhabilité pour les besoins en remisages des rames de tramways.

◆ Aménagements des espaces extérieurs, voiries et réseaux divers :

Outre les besoins en construction, il est nécessaire d'aménager près de 8 hectares de terrain pour permettre le remisage des 215 bus, assurer le stationnement des véhicules de service et du personnel, organiser les espaces de circulations piétons, livraisons, bus et tramways, aménager les espaces verts, sécuriser le site et ses accès par la pose de clôture et de systèmes de détection anti-intrusion.

Ces travaux comprennent également l'ensemble des réseaux nécessaires à la gestion des eaux usées, des eaux pluviales, des besoins en eau potable, en défense incendie, en communications électroniques, en gestion technique des bâtiments, en multitubulaire tramways, en courants forts et faible et en distribution gaz pour le remplissage des bus au gaz et les besoins des chaudières d'appoint ainsi que leur raccordement sur les réseaux publics ou des différents concessionnaires situés en domaine public.

Concernant la gestion des eaux pluviales, il sera organisée une rétention des eaux pluviales sur la base de bassins à ciel ouvert et paysagés d'un volume global de 2 535 m³ environ et permettant une régulation forte du débit de fuite de ces eaux vers le milieu naturel. Les bassins de rétention seront étanches pour éviter toute pollution de la nappe, ils seront équipés de vannes de sectionnement en cas de pollution accidentelle ou pour piéger les eaux d'extinction d'un éventuel incendie. Chaque sortie de bassin sera munie d'un séparateur d'hydrocarbures pour garantir la qualité des eaux rejetées.

◆ Bassin de rétention enterré pour le stockage d'eaux unitaires :

Consécutivement au problème récurrent d'inondation du site du fait du débordement du réseau d'eaux unitaires de la rue de Ateliers qui pourrait pénaliser le fonctionnement du service public des transports en commun, il est nécessaire de réaliser un bassin enterré d'une capacité de 5 000 m³ environ destiné à pallier à ce problème. Compte-tenu du manque de place en domaine public et de la dimension de l'ouvrage, le bassin doit être réalisé sur l'emprise de la parcelle du Centre de Maintenance.

Cet ouvrage enterré sera circulaire, d'un diamètre d'environ 30 à 35 m et d'une profondeur de 8 mètres environ. En cas de forte pluie, un déversoir d'orage placé sur le réseau public déviara le surplus d'eaux unitaires dans le bassin où elles seront stockées provisoirement avant d'être pompées dans le réseau pour au final être traitées à la station d'épuration de l'agglomération.

Il est important de noter qu'aujourd'hui le réseau d'assainissement est équipé d'un déversoir d'orage qui se rejette directement dans l'Ouche. Aussi, outre la dimension de régulation des débordements du réseau sur la parcelle du centre de Maintenance, cet ouvrage apporte une dimension qualitative significative en évitant les rejets dans l'Ouche.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Compte-tenu de la volonté d'inscrire ce projet dans la notion forte de développement durable, l'étendue des besoins comporte des spécificités liées au respect de l'environnement, à savoir :

- le bâtiment d'exploitation sera conçu de manière à respecter le niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC).

Il sera notamment muni de chauffe eau solaire, d'une ventilation double-flux et la surface vitrée sera optimisée pour éviter les apports de chaleur en été et les déperditions en hiver. Ce bâtiment devra respecter une consommation en énergie primaire inférieure à 50 kW/m²/an.

- en fonction d'études de faisabilité en cours, le chauffage du bâtiment d'exploitation sera assuré en énergie renouvelable par un système réversible de géothermie sur sondes profondes, secouru par une chaudière gaz d'appoint,
- en fonction d'études de faisabilité en cours, le chauffage du bâtiment des ateliers de maintenance, de la station service tramways et des quelques locaux situés dans le remisage seront chauffés par l'intermédiaire d'un système de récupération de chaleur sur les eaux unitaires du réseau d'assainissement situé sous la rue des Ateliers. Ce système sera secouru par une chaudière gaz d'appoint
- la couverture de plus de 10 000 m² de panneaux photovoltaïques intégré en toiture ou sur des auvents et assurant l'étanchéité des surfaces couvertes.
- le recours à un système de recyclage des eaux de lavage des bus et tramways présentant un taux de recyclage supérieur à 70%

PROJET D'ALLOTISSEMENT

L'expression de tous ces besoins se traduira par la division en lots des marchés de travaux et dont l'allotissement pourrait être le suivant :

- LOT 01 : Terrassements plate formes**
- LOT 02 : Aménagements extérieurs (VRD, réseaux, espaces verts, clôtures)**
- LOT 03 : Gros oeuvre et démolition**
- LOT 04 : Charpente métallique et bois/Pont roulants**
- LOT 05 : Étanchéité**
- LOT 06 : Couverture/Bardage**
- LOT 07 : Menuiseries extérieures Aluminium**
- LOT 08 : Cloisons/Doublage/Faux Plafonds/Peinture**
- LOT 09 : Serrurerie**
- LOT 10 : Portes ateliers tramways et bus**
- LOT 11 : Menuiseries intérieures bois**
- LOT 12 : Revêtements de sols minces et durs/carrelage mural**
- LOT 13 : Chauffage/plomberie/sanitaires/ fluides spéciaux**
- LOT 14 : Électricité Courants forts/Faibles**
- LOT 15 : Distribution carburant**
- LOT 16 : Distribution GNV**
- LOT 17 : Ascenseurs/appareils élévateur**
- LOT 18 : Machine à laver Bus/Tramway**
- LOT 19 : Tunnel de peinture Bus/Tramway**
- LOT 20 : Banc de freinage avec plaques à jeux (bus)**
- LOT 21 : Postes d'aspiration des gaz d'échappement (bus)**
- LOT 22 : Équipements de levage Bus/Tram**
- LOT 23 : Système de recyclage eaux de lavage Bus/tram**
- LOT 24 : Système de récupération de chaleur sur réseau d'eaux usées**
- LOT 25 : Bassin de rétention eaux unitaires**
- LOT 26 : Photovoltaïque – Fourniture, pose et exploitation (CONDITIONNEL)**

En fonction des nouveaux tarifs de rachat d'électricité en vigueur depuis le 1er janvier 2010, plusieurs montages sont en cours d'étude pour étudier le cas le plus favorable à la fourniture, pose et exploitation de la centrale photovoltaïque projetée sur le centre de maintenance d'une surface possible de 10 800 m² environ. La conclusion du ou des marchés correspondant au lot 26 est donc conditionnée au choix de ce montage en cours d'étude.

La plupart des lots feront l'objet d'appels d'offres ouverts. Toutefois, en fonction des spécificités techniques de certains lots, la procédure négociée pourra être retenue pour ces lots conformément aux dispositions de l' article 144 du Code des Marchés Publics.

Conformément aux dispositions des articles 145 et 27 du Code des Marchés Publics, certains lots d'un montant inférieur à un million d'euros pourront faire l'objet d'un recours à une procédure adaptée, dans la limite de 20% du montant prévisionnel de l'opération des travaux.

Le montant prévisionnel de l'opération de travaux devant donner lieu à la conclusion des marchés dans les conditions réglementaires visées ci-avant s'élève à 60 millions € TTC. Ce montant ne comprend pas :

- les travaux de pose des voies ferrées et de lignes aériennes de contact à l'intérieur du site qui seront rattachés aux marchés d'infrastructure des lignes de tramways
- la fourniture et pose du tour en fosse, l'équipement de la sous-station, la distribution et le silo à sable dans la station service tramways qui feront l'objet de marchés indépendants gérés par la maîtrise d'oeuvre EGIS Rail
- les meubles et mobilier de bureaux à charge de l'exploitant ainsi que le petit outillage des ateliers de maintenance
- le matériel roulant tramways qui fait l'objet d'un marché spécifique.

Vu l'avis de la Commission déplacements,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** le programme des travaux d'aménagement et de construction du Centre de Maintenance et d'Exploitation mixte bus/tramways lié au réseau de transports en commun de l'agglomération dijonnaise
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les marchés de travaux déterminés ci-avant et nécessaires à la réalisation du projet de Centre de Maintenance
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ces marchés y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché de plus de 5%.
- **solliciter** l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordée pour la réalisation de ce projet, au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), au titre du Fond Chaleur et Énergie Renouvelables notamment, du Conseil Général de la Côte d'Or, de l'Etat et de l'Union Européenne

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 MARS 2010

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 mars 2010

Publié le 26 MARS 2010

Déposé en Préfecture le



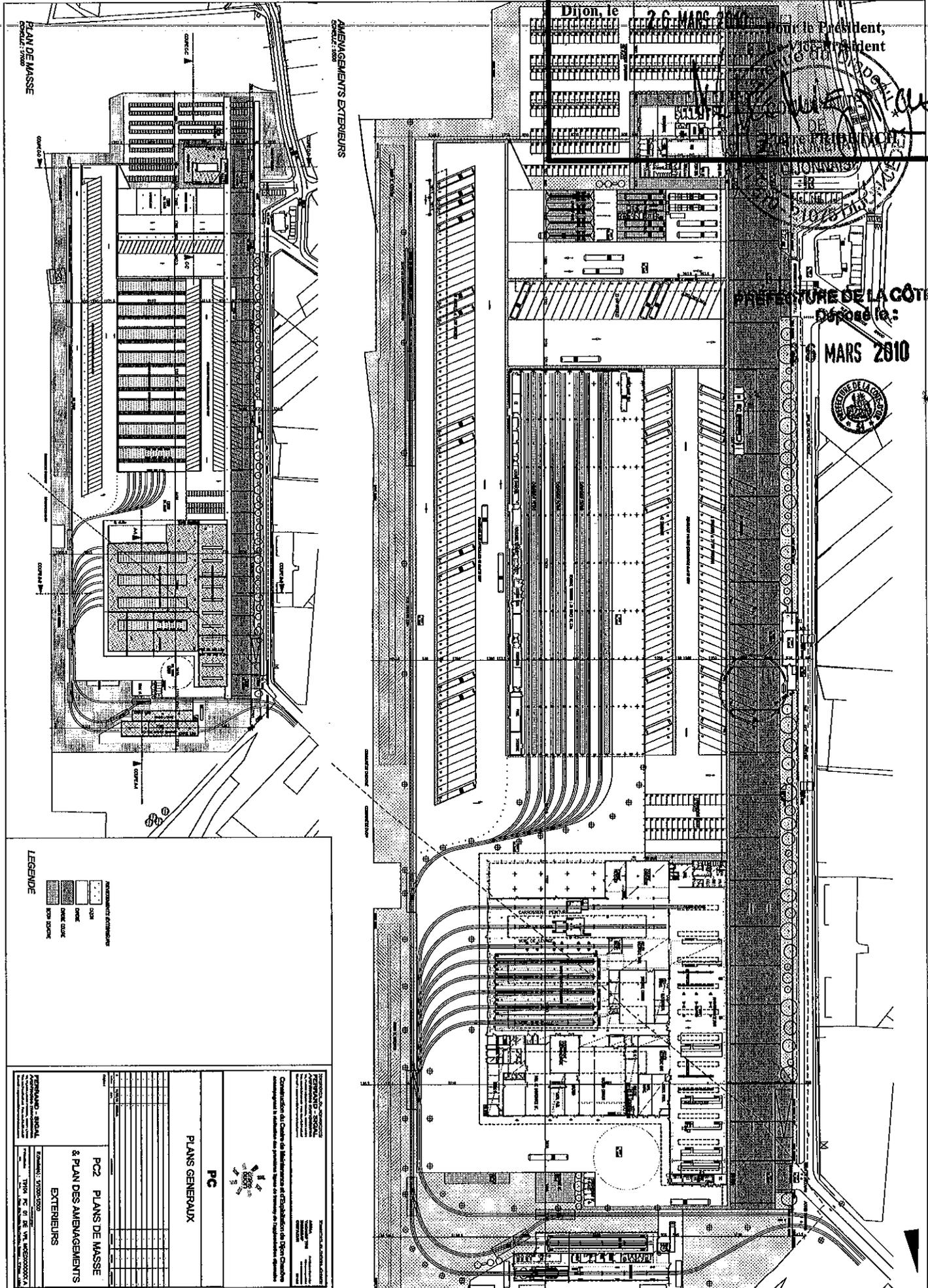
Vu pour être annexé à la délibération n° 23
du Conseil de Communauté du 25 mars 2010

Dijon, le 26 MARS 2010

pour le Président,
Vice-Président
M. [Signature]
M. [Signature]

PREFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

26 MARS 2010



AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS

PLAN DE MASSE

LEGENDE

[Hatched pattern]	AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS
[Hatched pattern]	PLACE
[Hatched pattern]	PARC
[Hatched pattern]	AVENUE
[Hatched pattern]	BOULEVARD
[Hatched pattern]	ROUTE

PROJET DE CONSTRUCTION
PREFECTURE - SOCIAL
CANTON DE DIJON
Canton de Dijon - 21000
Canton de Dijon - 21000

Construction du Centre de Maintenance et d'Exploitation de Dijon-Canton
Canton de Dijon - 21000

PC
PLANS GENERAUX

PC2 PLANS DE MASSE
& PLAN DES AMÉNAGEMENTS
EXTERIEURS

Échelle : 1/2000

Projet : 21000-000

Travaux : 21000-000

2010